

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE D'ANTIBES

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS**

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN G : VALLON DU MADE ET DU SAINT-MAYMES 1/2000

27 JUN 2022
Le Préfet des Alpes-Maritimes
GONZALEZ

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

ALEAS	ENJEUX		
	ZPPU	AZU	CU
Aléa fort	R1	R1	R3
Aléa faible à modéré	R2	B1	B2

Légende

Zonage réglementaire

— R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges

R1

R2

R3

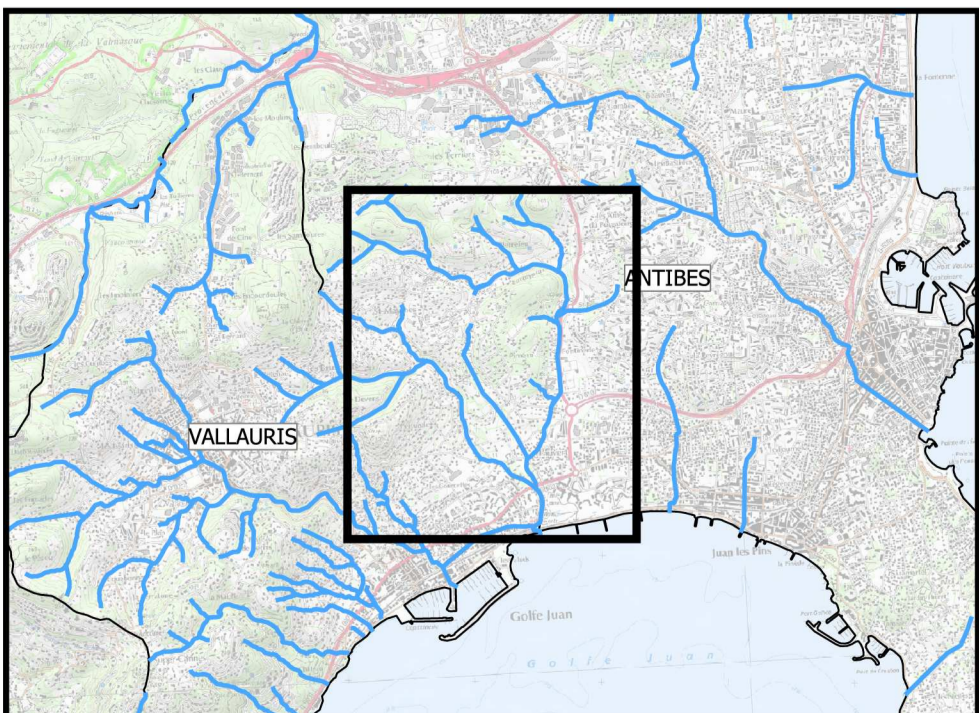
B1

B2

11,85 Cote de référence (mNGF)

— Cadastre DGFIP 2019

— Bâtimens DGFIP 2019



0 100 200 m

Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019